

Un Chef de projet structuration du Service Public Départemental de l'Autonomie (H/F)

La création du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) est inscrite dans la loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie.

Ce service vise à simplifier la vie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des aidants en facilitant leurs démarches et leurs parcours. Sous la responsabilité de la Directrice de l'autonomie, le Chef de projet « Structuration du SPDA » est chargé de la structuration et de la mise en place de ce service, dans le respect du cahier des charges national du service public départemental de l'autonomie.

Il agit en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés (ARS, organismes de sécurité sociale...) et en cohérence avec les exigences et engagements de la collectivité, en termes de qualité de service, d'équité de traitement, de citoyenneté et de participation des personnes.

CADRE D'EMPLOI : Attachés territoriaux

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : Bar le Duc

MISSIONS & ACTIVITÉS PRINCIPALES :

1 – Piloter le projet d'installation du service public départemental de l'autonomie

- Associer aux réflexions préalables à la mise en œuvre du Service public départemental de l'autonomie, les partenaires institutionnels et professionnels d'une part et les usagers concernés par les politiques de l'autonomie d'autre part, en consultation directe ou en appui des instances existantes (CDCA notamment)
- Structurer les instances de gouvernance du SPDA à partir du cahier des charges national du service public départemental de l'autonomie
- Garantir la mise en place de la conférence territoriale de l'autonomie, chargée de la coordination de ce nouveau service public
- Structurer le Service public départemental de l'autonomie (objectifs, calendrier, indicateurs...) en tenant compte des spécificités départementales

2- Garantir le déploiement du SPDA

- Animer la gouvernance du SPDA
- Être force de propositions dans la mise en œuvre d'une stratégie de déploiement du SPDA
- Organiser la communication sur la mise en place du SPDA sur le territoire départemental
- Proposer et initier de nouvelles modalités de travail visant à décloisonner le fonctionnement des différents services

3- Préparer et formaliser un programme d'action pour favoriser la mise en œuvre du SPDA

- Elaborer un diagnostic territorial s'appuyant sur un recueil des besoins des personnes concernées.
- Accompagner la conférence territoriale de l'autonomie dans la définition d'un plan d'actions coordonnées et priorisées
- Définir les modalités de pilotage et de coordination de ces actions
- Définir les modalités d'évaluations des actions proposées

4- Assurer le rôle de personne ressource dans la mise en place du SPDA

- Se situer comme interlocuteur auprès de l'ensemble des membres du consortium : l'Agence régionale de santé, la Préfecture, le Département, la Maison départementale des personnes handicapées, l'Education nationale, De dispositif appui et coordination...
- Intervenir comme référent de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES :

Connaissances professionnelles : Cadre réglementaire du fonctionnement des Collectivités territoriales, Connaissance approfondie des problématiques liées aux personnes âgées et en situation de handicap, Enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques sociales, Connaissance du réseau et des acteurs dans le champ de l'autonomie, Connaissance des procédures administratives et financières

Compétences professionnelles : Capacité d'analyse, de suivi et d'évaluation, Maîtrise de la méthodologie de conduite de projet et d'évaluation des politiques publiques, Aptitude à travailler en réseau, Capacité d'organisation et de coordination, Communication orale et écrite

Attitudes professionnelles : Force de proposition, Qualités relationnelles, Autonomie, Capacité à rendre compte

CONDITIONS D'OCCUPATION DU POSTE : Déplacements possibles dans le département – Titulaire permis B

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : Rémunération indiciaire + régime indemnitaire. Droits 25 jours de congés + jours RTT selon organisation du temps de travail. Tickets restaurant. Chèques vacances. Participation prévoyance. Participation aux frais de transports en commun. Amicale du personnel.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV) **avant 26/09/2025** à :

**Monsieur le Président du Conseil départemental
Département de la Meuse - Direction des Ressources Humaines
BP 50 514
55012 BAR LE DUC CEDEX
drh@meuse.fr**

*Pour tout renseignement complémentaire, contactez Mme Caroline ROUSSE
Directrice de l'autonomie au 03.29.45.76.55*